

**COMPTE RENDU DES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 22 FEVRIER 2021**

L'an deux mille vingt et un, le vingt-deux Février, le conseil municipal dûment convoqué en date du 16 Février 2021, s'est réuni en session ordinaire, au Foyer rural de Camiran, sous la présidence de Monsieur Bastien MERCIER, maire

Présents : BLOUIN Emilie CARPENE Marie-Pierre, DELOUBES Claudine, Sylvette DE TREGOMAIN MERCIER Bastien, GOUDENEGE France, REVET David, GLIZE Nadine, SALVAGE Delphine, BONNAFOUS Mathieu.

Absents excusés : Jérôme GOUDIN

Madame CARPENE Marie-Pierre a été désignée comme secrétaire de séance.

**DELIBERATION : N°2021-08**

**OBJET : DETR 2021**

Membres en exercice : 11 Présents : 10 Suffrages exprimés : 10 Abstention : 0 Pour : 10 Contre : 0

La Commune de Camiran, dans la continuité de son souhait de développer et de rendre accessibles les zones culturelles de son Centre Bourg a ainsi prévu :

La mise aux normes de l'accessibilité PMR de ces sanitaires, notamment ceux de la salle des fêtes et du cercle associatif.

Les travaux comprendront :

- Adaptation de l'espace des sanitaires par l'agencement d'une zone de transfert de 80x130 cm à côté des toilettes et d'un espace de circulation équivalent à un fauteuil roulant, de diamètre 1,50 m.

- Aménagement de divers équipements adaptés tel que :

- un lavabo d'une hauteur de 70/80 cm de hauteur, avec une partie inférieure vide pour permettre le passage des jambes,
- un miroir incliné,
- des barres d'appui fixées solidement à 70/80 cm de hauteur, afin de faciliter le transfert de la personne,
- les équipements nécessaires à la bonne hygiène de la personne,
- la signalétique adaptée aux besoins désignés,

- Agrandissement des accès aux sanitaires, y compris démolition, maçonnerie, fourniture et pose des portes avec un passage utile de 83 cm minimum.

**Plan de financement prévisionnel:**

- Dépenses des travaux :	<b>15 000€ HT</b>
- Recettes : DETR 35% :	<b>5250 €</b>
Conseil départemental 25% :	<b>3750 €</b>
Auto financement :	<b>6000 €</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'effectuer les travaux de mise en accessibilité PMR des sanitaires de la salle des Fêtes et du cercle associatif ,

- de solliciter l'aide de l'état par la DETR 2021, et du Conseil Départemental

- d'approuver le plan de financement et dit que les crédits seront prévus au budget 2021,

- d'autoriser monsieur le maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation du dossier et du projet,

## **DELIBERATION : N°2021-09**

### **OBJET : Subvention SDEEG 2021**

Membres en exercice : 11 Présents : 10 Suffrages exprimés : 10 Abstention : 0 Pour : 10 Contre : 0

Monsieur le Maire explique au Conseil que l'enveloppe budgétaire dédiée au lot électricité, n'est pas suffisante pour l'éclairage de la mairie, il a sollicité le SDEEG pour le chiffrage de ces travaux.

Il donne lecture de l'étude du dossier effectué par le Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde (SDEEG).

Le montant estimatif des travaux de l'opération pour la fourniture et la pose de l'ensemble de l'éclairage s'élève à 11 586.07€ HT , maîtrise d'œuvre à 811.02 € HT , soit un montant total TTC de 12397.09€

Le SDEEG précise que nous pouvons demander une aide financière de 20% plafonnée à 60 000€ soit une aide qui s'élèverait à 2317.21€

Après étude du dossier, et délibération , le Conseil à l'unanimité,

- **décide de procéder aux travaux d'éclairage et mise en valeur de la mairie par le SDEEG** pour un montant de travaux de 12397.09 € TTC
- **charge Monsieur le maire de préparer et demander une subvention auprès du SDEEG pour un montant de 12 000€**
- dit que les crédits ouverts au budget 2021 sur cette opération seront prévus.

## **DELIBERATION : N°2021-10**

### **OBJET : Enquête publique du SAGE Dropt**

Membres en exercice : 11 Présents : 10 Suffrages exprimés : 11 Abstention : 0 Pour : 09 Contre : 1

Vu la délibération de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du 19 novembre 2020, ayant décidé de valider le mémoire en réponses, le projet de SAGE Dropt et le lancement de l'enquête publique

Vu l'arrêté interpréfectoral Lot-et-Garonne, Gironde- Dordogne, n° 47-2021-02-09-002 en date du 9 février 2021 prescrivant l'ouverture d'une enquête relative au SAGE Dropt,

Considérant que le projet de SAGE Dropt a été soumis à une consultation administrative de 4 mois du 15/11/2019 au 15/03/2020.

Conformément à la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006, le projet de SAGE du Dropt soumis à enquête publique est constitué de plusieurs documents : le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD), le Règlement, le rapport d'Évaluation environnementale, le rapport de présentation, le bilan de la procédure de débat public organisée dans les conditions définies aux articles suivants : L121-15, L121-16 et L 121-13, le mémoire en réponse aux avis recueillis lors de la consultation validé par la CLE du 19/11/2020.

Le projet de SAGE est structuré autour de 4 grands enjeux :

- Gestion quantitative,
- Qualité des eaux,
- Milieux aquatiques,
- Gouvernance, Communication et Suivi.

La Commission Locale de l'Eau (CLE) a défini pour chacun d'entre eux des objectifs, dispositions et règles à mettre en œuvre pour les atteindre. Ils ont été résumés dans les tableaux suivants.

Clés de lecture :

- D : disposition du PAGD ;
- R : règle du Règlement

Les tableaux ci-dessous déclinent les 4 enjeux (Gestion quantitative, Qualité des eaux, Milieux aquatiques et Gouvernance) qui sont déclinés en 11 objectifs et 51 dispositions suivantes :

		Description	Enjeux	
		<p>Sur les eaux superficielles :</p> <p>Une gestion du système de réalimentation à réaliser au plus près des besoins des milieux et des usages</p> <p>Un manque de connaissance et de partage de données sur le suivi quantitatif des cours d'eau, sur les prélèvements</p> <p>Des assecs chroniques sur certains cours d'eau non réalimentés</p> <p>Sur les eaux souterraines : des prélèvements en eaux souterraines quasi exclusivement pour l'usage Eau Potable (95% du volume).</p>	<p>Les enjeux sur le volet quantitatif concernent :</p> <p>La connaissance et l'anticipation des besoins en eau</p> <p>La connaissance des ressources en eaux superficielles et souterraines et leurs suivis et leurs liens</p> <p>L'hydrologie des cours d'eau en particulier sur les cours d'eau non réalimentés qui subissent des assecs en période d'étiage</p> <p>Le partage des besoins en eau au regard de la ressource disponible</p> <p>L'irrigation, facteur essentiel au développement agricole de filières à forte valeur ajoutée</p> <p>La gestion du risque inondation et érosion</p>	
<b>Objectif I : Améliorer la connaissance</b>				
Gestion quantitative	D	1	Caractériser l'hydrogéologie du bassin	
	D	2	Améliorer la connaissance des cours d'eau non réalimentés	
	D	3	Fiabiliser la connaissance des prélèvements	
	D	4	Evaluer l'impact des retenues individuelles sur les volets quantitatif, qualitatif et milieux	
	D	5	Evaluer la répartition des volumes prélevables entre secteurs non réalimentés et réalimentés	
	<b>Objectif II : Mettre en adéquation les besoins et les ressources en intégrant les effets du changement climatique</b>			
	D	6	Connaître les assolements irrigués	
	D	7	Améliorer le suivi de la gestion collective des ressources	
	D	8	Rédiger un règlement d'eau des ouvrages de réalimentation	
	D	9	Promouvoir les économies d'eau en agriculture	
	D	10	Veiller à ce que les projets de retenues ne remettent pas en cause le remplissage des ouvrages collectifs	
	D	11	Privilégier le développement de ressources collectives	
	D	12	Hierarchiser les usages sur les nappes captives identifiées comme masses d'eau déficitaires	
	R	1	<b>Réserver les nappes captives, identifiées comme masses d'eau déficitaires, à l'alimentation en eau potable</b>	
	D	13	Informier et mettre en place des actions d'économie d'eau sur le réseau Eau Potable	
<b>Objectif III : Intégrer les risques inondations et coulées de boues dans les outils d'aménagement</b>				
D	14	Prendre en compte les zones inondables dans les documents d'urbanisme		
D	15	Intégrer le phénomène de ruissellement et le risque de coulées de boues dans les outils d'aménagement du territoire		

		Description	Enjeux	
		<p>Des eaux superficielles de qualité moyenne avec des pollutions diffuses majoritairement d'origine agricole</p> <p>Un impact ponctuel des rejets liés aux infrastructures d'assainissement accentué par la faiblesse des débits d'étiage</p> <p>Des cours d'eau fortement segmentés par la présence d'ouvrages</p> <p>Un aléa érosion hydrique fort à très fort sur certains secteurs, phénomène pouvant être à l'origine de dégradation de la qualité des eaux et de risques de ruissellement, coulées de boues.</p>	<p>Les enjeux sur le volet qualité concernent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>La connaissance de la qualité de l'eau des affluents du Dropt et des lacs (grandes retenues)</li> <li>Les pollutions diffuses d'origine agricole</li> <li>L'impact des pollutions ponctuelles en particulier sur cours d'eau avec débit d'étiage faible</li> <li>Les risques sanitaires pour les usages de loisirs</li> <li>L'érosion hydrique des sols</li> </ul>	
		<b>Objectif IV : Améliorer la connaissance</b>		
Qualité des eaux	D 16	Mettre en place un suivi complémentaire de la qualité des eaux		
	D 17	Améliorer le suivi qualité des eaux de la nappe alluviale du Dropt		
	D 18	Développer le suivi qualité des plans d'eau de réalimentation		
	D 19	Développer le suivi qualité des eaux de réalimentation		
			<b>Objectif V : Améliorer la qualité des eaux pour atteindre le bon état des masses d'eau</b>	
	D 20	Orienter les pratiques agricoles dans un objectif d'amélioration de la qualité des eaux		
	D 21	Réaliser ou mettre à jour les zonages d'assainissement		
	D 22	Evaluer et réduire l'impact des STEU sur les cours d'eau		
	D 23	Définir ou actualiser les schémas directeurs d'assainissement		
	D 24	Acquérir la connaissance sur les rejets viticoles et limiter leurs impacts		
	D 25	Améliorer la qualité des eaux restituées par les retenues collectives		
	D 26	Améliorer la qualité de l'eau entrant dans les retenues collectives		
	D 27	Assurer une gestion coordonnée des vannages		
			<b>Objectif VI : Réduire le phénomène d'érosion hydrique et son impact sur la qualité des eaux</b>	
	D 28	Identifier et intégrer les zones sensibles à l'érosion dans les documents d'urbanisme		
	D 29	Identifier les éléments du paysage qui contribuent à réduire le risque d'érosion et les protéger dans les documents d'urbanisme		
	D 30	Identifier et promouvoir des actions agricoles visant à réduire l'érosion hydrique		
	M	Description de l'enjeu		Enjeux

	<p>Une qualité des milieux moyenne à médiocre en lien étroit avec la qualité physico-chimique et les débits des cours d'eau</p> <p>Une connaissance des milieux aquatiques réduite, par exemple des inventaires zones humides incomplets</p> <p>Des milieux naturels aquatiques et semi-aquatiques remarquables identifiés mais peu valorisés</p>	<p>Les enjeux sur le volet milieux aquatiques concernent :</p> <p>La connaissance des zones humides, plans d'eau et milieux aquatiques</p> <p>L'amélioration de la qualité des milieux par une approche visant l'amélioration de l'hydromorphologie des cours d'eau, de la continuité écologique et plus globalement de la fonctionnalité des milieux,</p> <p>La préservation des milieux</p>
<b>Objectif VII : Améliorer le fonctionnement hydromorphologique des cours d'eau et la continuité écologique</b>		
D	31	Renforcer le réseau de suivi sur les indices biologiques
D	32	Poursuivre les actions de restauration et renaturation des cours d'eau
D	33	Mener une gestion adaptée de la ripisylve
R	2	<b>Réduire le phénomène d'érosion et son impact sur les milieux aquatiques</b>
D	34	Protéger les ripisylves en les intégrant dans les documents d'urbanisme
D	35	Améliorer la continuité écologique sur le Dropt et ses affluents
D	36	Définir le taux d'étagement sur les cours d'eau
D	37	Rétablir une continuité hydraulique sur les cours d'eau non réalimentés
<b>Objectif VIII : Préserver et restaurer les zones humides</b>		
D	38	Développer la connaissance sur les zones humides par la réalisation d'inventaires
D	39	Définir et mettre en œuvre une stratégie de préservation et restauration des zones humides
R	3	<b>Protéger les zones humides</b>
D	40	Intégrer les zones humides dans les politiques d'aménagement du territoire en les préservant dans les documents d'urbanisme
D	41	Encadrer les mesures compensatoires en cas de dégradation des zones humides
<b>Objectif IX : Développer les loisirs en cohérence avec la préservation des milieux aquatiques</b>		
D	42	Développer la découverte des milieux aquatiques et les activités de loisirs nautiques
D	43	Développer et promouvoir l'activité de pêche et la protection des milieux aquatiques

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'approuver le projet du SAGE Dropt tel qu'il est annexé à la présente,

La présente délibération fera l'objet d'un affichage à la mairie pendant un mois.

La présente délibération sera exécutoire à compter de sa réception en préfecture et de l'accomplissement des mesures de publicité.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme

### **Achats Fournitures Aménagement du Bourg**

Le Conseil valide le devis de l'entreprise Aviso pour l'achat des 2 mats de couleur anthracite, leurs fourreaux et les drapeaux d'un montant total de 1070€ frais de transport inclus.

Le devis des boîtes aux lettres collectives d'un montant de 499.90€ n'a pas été validé, le conseil préconise de s'orienter vers l'achat de boîtes aux lettres à l'unité. La mairie réalisera le montage de ces boîtes sous forme de bloc de couleur anthracite.

2 Boîtes aux lettres supplémentaires seront prévues pour les logements au presbytère.

### **Travaux logements presbytère**

La salle de bain et une partie de la cuisine vont être rénovées, les matériaux seront achetés chez brico leclerc, Mathieu Bonnafous se propose pour la pose du carrelage salle de bain, et David Revet pour monter la cuisine.

### **Questions diverses**

Les travaux d'aménagement du bourg sont en cours d'achèvement, le temps de l'embellissement paysager est venu, le Conseil propose de préparer un courrier aux administrés pour les inviter au projet participatif de la plantation du conservatoire arboricole Camiranaise le Dimanche 14 Mars 2021.

D'autre part si les Camiranaise souhaitent agrémenter leurs jardins, l'association où la mairie a commandé ses arbres fruitiers, a proposé d'élargir les tarifs préférentiels, un bordereau de pré-commande sera envoyé aux Camiranaise et la livraison s'effectuera à la mairie de Camiran en Novembre/Décembre.

Mme Deloubes signale un problème d'accès car une plaque a été endommagée par les engins du chantier, Bastien Mercier propose d'en faire part à la prochaine réunion de chantier pour réparation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h10

Le Maire,

Les membres du Conseil Municipal,